JURY CRIMINEL

Les délégués du Conseil municipal dans la Commission chargée de la formation de la liste de jurés sont maintenus dans leurs fonctions : MM. Roux et Dehaene, pour le canton nord, et MM. Rasson et Glorieux pour le canton sud.

FANFARE DU PETIT-CHATEAU

M. Emile Flipo, président de la *Fanfare du Petit Château*, renouvelle sa demande de subvention, s'appuyant sur les services que sa société rend à la ville en maintes circonstanc s. Renvoi aux commissions réunies des Finances et des Beaux-Arts.

SERVICES DES EAUX

Le Conseil donne son approbation à différents marchés, admis déjà par la commission mixte, et se rapportant à divers travaux et fournitures : 1° Eclairage de l'usine de Bousbecques par M. Mathieu. 2° Entretien des machines, en 1891 1892, fourniture de fonte, devis 4000 fr., M. Mathieu, d Halluin ; 3° Entretien des machines, 1891-1892, fourniture de la tuyauterie de cuivre et des appareils à vapeur, devis 1500 fr., M. Fraignac, de Roubaix ; 4° Travaux de terrassement à Tourcoing, 1000 francs, M. Bohin, de Tourcoing ; 5 Travaux de terrassement à Roubaix, 1000 fr, Mme Vve Salomon, de Roubaix.

M. Glorieux tient à faire une simple constatation : ces marchés ne sont pas renvoyés à la Commission des Travaux, comme il a été procédé pour le conditionnement.

M. le Maire. — Il ne s'agit pas ici d'installation mais de travaux d'entretien. Nous donnons simplement satisfaction à l'autorité supérieure en passant des marchés pour des fournitures que nous traitions au fur et à mesure qu'il en était besoin.

CAISSE D'EPARGNE

M. le Maire donne communication du compte de l'exercice 1890 et invite le Conseil municipal à procéder à la nomination des directeurs sortant d'exercice.

MM. Duhamel-Duiardin, Emile Lehoucq, Joseph Desurmont, Alfred Lefrançois et Julien Tack sont réélus par acclamation.

CAISSE DE RETRAITES

M. Paul Delahaye, agent de police démissionnaire, actuellement garde champêtre, a insisté pour obtenir le remboursement des fonds qu'il a versés à la Caisse de retraites.

M. Dupont-Chopart se déclare partisan de la suppression de cette Caisse de retraites et propose d'écarter la demande par la question préalable.

La requête de M. Delahaye est rejetée.

FÉDÉRATION COLOMBOPHILE

Le Conseil renvoie à l'examen de la commission des finances une demande de subvention de 500 fr. formulée par la Fédération colombophile tourquenoise qui comprend 12 sociétés et 7210 pigeons.

USINE A GAZ

Homologation du procès-verbal de réception d'une fournitnre de tuyaux valant 6,667 fr. L'administration est autorisée à solder l'entrepreneur.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

M. le Maire donne communication d'une pétition des facteurs tendant à la suppression du service de distribution du dimanche après-midi. Cette pétition a été contresignée par bon nombre de négociants de la ville.

M. Quey pré. ent une autre pétition. La poste restera-t-elle ouverte pour les personnes qui y ont une boîte, et le dépouillement du courrier se fera-t-il de façon à ne pas retarder la distribution du lundi matin ?

M. Sisselange estime qu'on pourr t appuyer le vœu sous les réserves indiquées par M. Quey.

M. Tack croit qu'on s'attache trop dans cette question à l'avis du grand commerce sans tenir compte des intérêts des simples particuliers qui, eux aussi, peuvent désirer recevoir leurs lettres le dimanche après-midi.

Moyennant les réserves formulées par M. Quey et par M. Sisselange, le Conseil appuie le vœu des facteurs.

USINE A GAZ

L'administration municipale est autorisée à passer les marchés suivants pour des fournitures à l'usine à gaz : 1° Cornues, blocs et briques réfractaires, 18 400 francs, avec la société des produits réfractaires de Bourgogne ; 2° Plomb pour la canalisation, 1,300 fr. avec M. Jobet de Charleville ; 3° Rondelles en caout bouc, 3,500 fr., avec M. Michelin de Clermont-Ferrand ; 4° Fer et tôle 1.000 fr., avec M. Brassart, de Lille.

CONDITIONNEMENT

Le Conseil régularise une dépense de 941 fr. 74 pour fourniture de bureaux et d'un réservoir.

M. le Maire fait remarquer incidemment qu'aucune des fournitures n'a jamais été faite avant d'avoir été autorisée.

M. Glorieux tient à constater que ces questions ont été traitées non seulement par la Commission de surveillance du Conditionnement, mais aussi par MM. Salembien, Quey et Dehaene.

ENFANTS TROUVÉS

Le Conseil vote un crédit supplémentaire de 800 fr. pour son contingent à apporter par la ville au département.

FABRIQUE ST-CHRISTOPHE

Avis favorable est donné à une convention passée entre M. et Mlle Cottignies et la Fabrique de St-Christophe pour la fondation de messes moyennant la constitution d'une rente de 140 fr.

BOURSE

La Commission des Finances sera saisie d'une demande formulée par Mme veuve Izard-Caron à l'effet de transformer une 1/2 bourse d'internat en une bourse de demi pensionnat à l'Institut industriel du Nord, en faveur de son fils.

CONDITION PUBLIQUE

M. le Maire présente, au nom des Commissions réunies des travaux et du Conditionnement, un rapport relatif à certains travaux : décoration de la salle des appareils, peinture du plancher du kiosque affecté au concierge, badigeonnage des magasins, etc. et à la fourniture de la grande horloge par M. Cornut, et des accessoires du service d'incendie par M. Rasson.

Les crédits sont votés sans observations.

CLOCHER DE LA CROIX ROUGE

M. Salembien présente le rapport de la commission des finances à propos du projet de construction du clocher de la Croix-Rouge. Le devis s'élève à 60.000 fr. ; la ville accorderait une subvention de 35.000 francs à condition que M. le curé entre dans la dépense pour 25 000 fr.

Les conclusions tendent donc à la confirmation de la délibération prise le 29 décembre dernier.

Adopté.

SACRISTIE DE ST CHRISTOPHE

Le rapport des commissions réunies des finances et des grands travaux est déposé par M. Quey.

M. le Doyen de St-Christophe, par sa lettre du 27 octobre 1890, a sollicité l'autorisation de construire une sacristie monumentale pour laquelle une personne généreuse donnait 60.000 fr. à condition que la ville aurait pris à sa charge les dépenses nécessaires pour le ravalement de l'église.

M. le rapporteur envisage la question au point de vue de l'embellissement de la Grande-Place, dès que l'ancien hôtel de ville aura disparu, cette sacristie détruisant le hors d'équerre de l'église. Le ravalement s'impose à cause de l'état de dégradation qui constitue un véritable danger.

Il estime que la ville aurait tout intérêt à traiter dans les conditions suivantes : sur une dépense de 102.600 fr. soit 62.600 pour la sacristie et 40.000 pour le ravalement, la ville prendrait à sa charge les deux tiers à l'égard de ces derniers travaux de ravalement, c'est-à-dire 26.666,66 ; il conclut donc à autoriser M. le doyen à construire la sacristie et à participer pour 2/3 dans les frais de ravalement garantis pour 40.000 francs par l'architecte M. Croin.

En raison de l'importance de cette affaire, la discussion est remise à la prochaine séance.

LOGEMENTS INSALUBRES

Il sera procédé à la réunion prochaine au remplacement de deux membres démissionnaires : MM. Pierre Montagne et Fayeur.

LA RUE DU CAIRE

M. Quey dépose une pétition tendant au classement de la rue du Caire.

AGGLOMÉRATION

M. le Maire dit qu'il a encore un rapport à communiquer pour la fixation de la limite de l'agglomération que le dernier recensement force de reculer, mais il croit devoir le remettre à la prochaine séance en raison de l'heure avancée.

M. Delavaivre attire l'attention de ses collègues sur l'urgence de cette question. Des propriétaires se bâtent de bâtir sur les limites de l'agglomération, on ne peut tarder à prendre une décision, car ces constructions ne répondent pas aux prescriptions du règlement : il cite un propriétaire qui perce une rue n'ayant pas plus de quatre mètres de largeur.

M. le Maire donne lecture de son rapport sur la délimitation de l'agglomération, mais il ne s'explique pas la corrélation qu'il peut y avoir entre ce projet et l'observation de M. Delavaivre : le règlement de voirie doit être appliqué aussi bien dans l'agglomération que hors de l'agglomération et d'un côté comme de l'autre, l'autorisation est de rigueur quand il s'agit de constructions prenant jour sur la voie publique.

M. Jubaru. — On fait des reglements et on ne les suit pas.

M. le Maire. — Qu'on me signale à moi même les contraventions et j'y mettrai ordre.

Le projet est approuvé sans autre observation.

Le Conseil s'ajourne au vendredi 22 mai et la séance est levée.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 15 mai

Présidence de M. PARENTY, vice-président

Vol de linge. — Mme Delva, qui habite Roncq, avait étalé dans son jardin, sur une corde, du linge pour le faire sécher : une voisine qui ne croyait pas être vue s'empara de deux chemises. Elle ne reconnaît n'en avoir pris qu'une. Elle est condamnée à un mois de prison.

Un ouvrier indélicat. — M. Cyrille Gervais, entrepreneur à Roubaix, avait remis à l'un de ses ouvriers, Félix Seys, une somme de douze à quinze francs, en le chargeant d'aller chercher une voiture de coke. M. Gervais ne revit plus ni argent ni employé.

Seys qui est aujourd'hui en fuite est condamné, par défaut, à quatre mois d'emprisonnement.

Un coup de fer... à repasser. — Un habitant d'Annappes, Cl. P..., n'est point en excellents termes avec Mme P..., sa belle-sœur. Une altercation ayant eu lieu, dernièrement, entre eux, chez cette dernière, Clément P... aurait, suivant ce que raconte un témoin, saisi un fer à repasser dont il aurait frappé sa belle-sœur au dessus de l'œil : ce qui lui aurait occasionné une plaie assez grave.

L'inculpé déclare qu'il n'a point été frappé par sa belle-sœur, mais qu'il a bien eu mouvement brusque il y a quelque temps, qui a pu faire croire à un coup de fer à repasser.

Le Tribunal, ne pouvant se rendre compte de la nature de la blessure, ordonne une expertise.

Coups et blessures. — Le 3 mai, vers 10 heures du soir, Jules Lemaire, journalier, demeurant à Lille, rue de Tournai, rentrait chez lui, quand il fut abordé par deux individus qui le frappèrent à coups de couteau. Il a reçu une blessure à la cuisse droite, qui a nécessité 15 jours de soins.

Le Tribunal condamne chacun des deux prévenus à 6 mois de prison.

Vol de bois. — Le 3 mai, vers 10 heures du soir, Jules Fiévet avait fait main basse sur un vêtement qui appartenait à son oncle. Celui-ci appela un agent qui fut par Fiévet très mal reçu : C'est à grand'peine qu'on le conduisit au violon et à la loi d'être calme, il brisa les carreaux de la fenêtre.

Cette série de délits vaut à Fiévet trois mois et cinq francs d'amende.

Outrages aux agents. — C'est d'abord un jeune homme du nom d'Henri Meurisse, qui se laissa aller à des violences envers le garde Delehausse, à Lys-les-Lannoy.

Le prévenu déclare à l'audience qu'il ne se souvient pas des moindres incidents incidents qu'à son grand étonnement il avait appris le lendemain de son jour de noce.

Il lui est infligé quinze jours et vingt-un francs d'amende.

— Une même peine de vingt-un francs d'amende et de dix jours d'emprisonnement est encourue par Hanvel qui à l'égard d'un agent de police de Roubaix a usé d'un langage trop peu parlementaire.

Une agression au Breucq. — Un ouvrier appelé Jacquemain revenait de Croix dernièrement quand il fit la rencontre d'un ancien camarade Henri Carré qui se mit à lui rappeler une scène dans laquelle ils avaient été mêlés tous deux le lundi de Pâques : puis après ce court préambule, Carré se jette sur Jacquemain qu'il terrasse et à qui il porte des coups assez sérieux. Henri Carré cueille une peine de quarante jours d'emprisonnement.

Me CONFORME

La Compagnie du chemin de fer du Nord informe le public qu'à l'occasion des fêtes de la Pentecôte, les billets d'aller et retour délivrés à partir du vendredi 15 mai courant dans toutes les gares du réseau entre lesquelles il existe des billets seront valables, pour le retour, jusqu'au jeudi 21 inclus.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Union Fédérale Colombophile. — Samedi, 16 mai, inscription des pigeons de 3 à 7 a. du soir pour le concours de Clermont. Prix d'honneur, 100 fr. Organisé à la société *L'Epervier*, établie chez M. V. Carrette rue Archimède (près du Théâtre).

Dimanche 17 mai, inscription des pigeons de 3 à 7 heures du soir pour le concours de Creil prix d'honneur 200 fr. Organisé à la société *l'Eclair*, établie chez M. Ch. Deportière, rue Voltaire (ou Cul de Four), ancienne Maison V. Grouillon.

Pour les 2 concours, mise 1,55 par pigeon dont 0,55 pour frais bague, etc.

Poule unique à 0,25. Poules facultatives 0,50, 1, 2, 3 et 5 francs.

Marquage secret par la bague en caoutchouc doublée et soudée (J. Rosnor). Constateur obligatoire (Van den Bosch) ou un bon pour le remplacer.

Les pigeons sont convoyés par les soins de M. J. Dodenicker.

Concerts et Spectacles

Un grand concours de chant (romances et comiques) et de déclamation aura lieu le lundi de la Pentecôte, à l'estaminet du *Beau Pigeon Roubaisien*, 44, rue Nain à Roubaix. Plusieurs belles médailles en vermeil et en argent, ainsi que divers bouquets seront décernés aux vainqueurs. Le jury sera choisi parmi les auditeurs connaisseurs.

On commencera à 9 heures précises du matin.

Tourcoing. — Nous apprenons que la musique municipale de Tourcoing offrira, le 23 mai, un concert, à ses membres protecteurs et honoraires. Il est inutile de rappeler le succès des concerts précédents pour prédire que la vaste cour d'honneur de l'Hôtel de Ville sera comble. Le programme sera, paraît-il, des plus attrayants : en dehors de la musique municipale, dont la renommée grandit tous les jours grâce aux efforts et à l'habileté de son chef, M. Grisey, nous aurons l'occasion d'entendre Mme Dinah Bémer, la cantatrice bien connue ; M. Danlée, baryton du Conservatoire de Bruxelles ; M. Langlois, comique des Concerts Parisiens ; et enfin MM. Dubarre et Goguenhein, les solistes si appréciés de la Société.

Nous rappelons aux personnes qui désirent se faire inscrire comme membres honoraires qu'une liste est déposée chez M. Six Serive, rue du Château, président de la musique et chez M. Jules Cateau, vice-président, rue de Tournai.

LES PREMIÈRES A PARIS

COMÉDIE FRANÇAISE. — *Griselidis*, pièce en trois actes et un prologue, en vers libres, de MM. Armand Silvestre et Eugène Morand.

Je ne sais épiloguer longtemps aujourd'hui sur une féerie-poème que dont j'aurai à reparler dans des jours. Mais je puis dire dès maintenant que *Griselidis* a procuré aux spectateurs de la Comédie-Française une véritable jouissance de gourmets.

Un conte du moyen âge, un conte en vers libres, comme Molière et La Fontaine en faisaient au dix-septième siècle ; la tentative est hasardeuse, quoique littéraire.

Sous la plume de MM. Armand Silvestre et Eugène Morand, c'est à la fois une curiosité et un régal. Sauf un poème de parodie qui perce dans les tirades du diable et de sa femme (car ils nous ont exhibé la femme du diable) ils y sont allés d'assez bonne foi, et leur sincérité est suffisante pour ne point gâter notre plaisir. Ils ont eu le bon esprit, dans cette promenade à travers le passé, de ne se moquer ni de nous ni d'eux-mêmes. M. Armand Silvestre s'est montré respectueux à l'égard de sainte Agnès.

On s'en étonnera. Ceux là du moins s'en étonneront qui ne savent pas ou qui ont oublié qu'avant de se consacrer presque tout entier à l'amiral Le Kelpudbec on a Mme Pigeiovent de Monnélard, M. Armand Silvestre fut un poète, un vrai poète, et qu'il figura au premier rang parmi les artistes en rythmes et en rimes formés à l'école de Banville. Mais cette espèce de renaissance, ou plutôt ce revenez-y à ses premières amours ne surprendra pas ceux qui, même aujourd'hui, dans les contes plus ou moins sales dont il flatte notre arrière goût gaulois, aiment encore à suivre certaines descriptions charmantes, et à cueillir une dernière fleur de poésie oubliée ou égarée en ces lieux.

Peut-être sa *Griselidis* aurait-elle gagné — n'étant après tout, qu'une sorte d'apparition — à ne pas prolonger, trois actes durant, sa présence parmi nous, et à conserver cette figure un peu voilée, cette allure de dame blanche qui nous séduisent toujours dans les aventures du moyen-âge. Ici, elle prend corps tout à fait et sort complètement de son mystère. Mais pourquoi chicaner ? La pièce de MM. Armand Silvestre et Eugène Morand évoque, en vers superbes, de vieilles images toujours intéressantes, et elle réveille en nous je ne sais quelles sympathies, ou au moins je ne sais quelles sensations gothiques et féodales qu'une sorte de métempsycose lit téraire nous rend douces et chères pour un instant.

Ai-je besoin de dire que Mlle Bartet a puissamment contribué, pour sa part, à nous rendre ces délicieuses et fugitives impressions ?

NORD

Un canot englouti à Dunkerque. — **Quatre marins noyés.** — Le canot lamaneur n° 9 se rendait à bord du steamer anglais « *Flaixman* » lorsqu'arrivé aux environs de la bouée 16, une « sauté de vent », s'abattit sur le canot qui pointa de l'avant et s'engloutit dans les flots.

Quatre marins ont été noyés ; un seul, le patron, Henri Bossut, a été sauvé.

Incendie d'une ferme à Steenwerck. — Vendredi vers quatre heures et demie, un incendie s'est déclaré dans la ferme de la *Halle au Beau*, occupée par M. Crépin Olivier et appartenant à M. Vanhoucke, rentier à Steenwerck.

Le feu a été communiqué à la toiture en chanme par une étincelle sortie du four à pains.

Avant qu'on ait pu organiser les secours, la ferme ne formait plus qu'un immense brasier. Les chevaux, le bétail et la volaille ont été sauvés ; quinze porcs et un chien ont été brûlés.

Les pertes, très-élevées, ne peuvent être évaluées quant à présent.

L'orage. — Pendant l'orage qui a éclaté mardi sur notre région, la foudre est tombée sur deux arbres à proximité de la sucrerie du Cateau.

A Solesmes, la grêle est tombée en assez grande quantité, endommageant fortement les récoltes. A Iwuy également.

A Forest, une vache qui se trouvait en pâture sur le chemin d'Orillers a été foudroyée.

A Poix-du Nord, le nommé Menessié, domestique de ferme chez M. Laghendries, revenait des champs, quand la foudre est tombée sur un arbre à quelques pas de lui. Il a ressenti une violente commotion électrique et porte au cou une forte brûlure.

Déplorable imprudence. — M. Baudoin, chef de la société de gymnastique de Douchy, avait réuni mardi dernier ses élèves dans sa cour, qui est séparée de la voie publique par une haie. Il venait de distribuer les fusils de bois à ses jeunes gens et allait commencer les exercices.

Les gamins du village se pressaient contre la haie et M. Bauduin voulut les éloigner. Comme ils n'en faisaient rien, il mit en joue, avec sa carabine Flobert, la bande turbulente, en disant que s'ils ne se retiraient pas, il allait tirer sur eux. Les enfants ne firent que rire et M. Bauduin, qui ne pensait pas que sa carabine était chargée, pressa la détente. Le coup partit et la balle atteignit à la tête un enfant de 11 ans, pénétrant de six centimètres, ainsi que le constate le médecin avec la sonde.

M. le juge de paix de Denain est chargé de faire une enquête sur ce malheureux événement.

Quesnoy-sur-Deûle. — Voici le résultat du recensement de la population du canton de Quesnoy-sur-Deûle :

Habitants : Comines, en 1886, 7.035 ; en 1891, 7.441 ; Deûlémont, en 1886, 1.863 ; en 1891, 1.917 ; Lompret, en 1886, 716, en 1891, 757 ; Perenchies, en 1886, 1.785 ; en 1891, 2.741 ; Quesnoy-sur-Deûle, 5.064 ; en 1891, 5.406 ; Verlingham, en 1886, 1.558 ; en 1891, 1.583 ; Warneton (bas), en 1886, 216, en 1891, 127 ; Warneton (haut) en 1886, 118 ; en 1891, 172 ; Wervicq (bas) 2 517 ; en 1891, 2 318. Total : en 1886, 21.872 ; en 1891, 22.462.

Il y a donc une augmentation de 590 habitants sur le dernier dénombrement. On remarquera que la population de Wervicq-Sud a diminué (199 personnes), tandis qu'il y a une sensible augmentation à Quesnoy-sur-Deûle (312) et à Comines (406). L'accroissement est surtout remarquablement considérable dans la commune de Warneton-Sud, où, en cinq ans, la population s'est élevée de 118 à 172 habitants.

Crime ou suicide à Saint-Vaast-la-Haut. — Mercredi matin, à 4 h. 12, les fils Martinache, de la ferme de Lomprez, ne voyant plus leur père, qui avait passé la nuit auprès d'eux, se mirent à sa recherche et virent à la surface du puits de leur maison émerger une tête. On descendit dans le puits et l'on en retira le cadavre de Louis-Joseph Martinache, âgé de 57 ans.

On remarquait à la tempe gauche plusieurs blessures produites probablement avec une brique retrouvée près du puits.

Des traces de sang se voyaient sur la murale du maison, à l'entrée de la ruelle, et, sur la margelle du puits, l'empreinte d'une main ensanglantée.

Le commissaire central de Valenciennes s'est aussitôt transporté sur les lieux et a ouvert une enquête. M. le docteur Manouvrier doit faire vendredi la nécropsie.

Y a-t-il eu crime ou suicide ? Martinache souffrait depuis longtemps d'un mal incurable, et par précaution, sa famille éloignait de lui toute corde et tout instrument tranchant.

Les Enfants du Nord. — Le prochain dîner des Enfants du Nords, à Paris, aura lieu le lundi 18 mai, à 7 heures 1/2 précises, au restaurant Philippe, 105, galerie Valois, Palais-Royal (Tenue de ville.)

ÉTAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 15 mai.* — Zulma Claus, rue Decrême, 211. — Lucie Lesaffre rue Labruyère, 2. — Hortense Caplette, rue des Fabricants. — Edouard Voet, rue Turgot. — Henri Leman, rue des Filatures, 73. — Alfred Her, rue de la Makelterie. — Raymonde Delaigne, Hôtel-Dieu. — Alida Delplanque, rue Saint Laurent. — *Déclarations de décès du 15 mai.* — Georges Verdonck, 3 mois, rue du Fontouoy. — Meriot, présentée sans vie, rue Droit-et. 31. — Elice Vandenbulck, 24 ans, Hôtel-Dieu. — Julie Geerinckx, 23 ans, rue Saint-Joseph, 29. — Emile Devost, 3 mois, rue de Mons. — Clément Leronge, 49 ans, rue de la Halle, 17.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 7 au 14 mai.* — Germain Ducro, rue du Bureau. — Pauline Cleeys, Petit-Tournay. — Hélène Waelkens, Sartel. — Marie Désemerie, rue des Flenrs. — Camille Lingier, Breuil. — Alfred Flipo, crétinier. — Hortense Deperchin, Touquet. — Marie Carrette, Plouys. — Achille Glorieux, Sartel. — Sophie Mass, Nouveau-Monde. — Louis Deprost, Plouys. — Robert Vassenr, Vieil-Place. — Marie Delemme, Grimonpont. — Pierre Roggemans, Martinoire. — Madeleine Gruart, Touquet. — Renaud Bossion, Beau-lieu. — Noé et Daniel Beirenietz, jumeaux Nouveau-Monde. — *Publications de mariages.* — Henri Briet, 20 ans, tisserand, et Marie Pluquet, 20 ans servante, Jules Halez, 25 ans, journalier, et Hémantine Derycke, 23 ans, tisserande. — Edouard Bavey, 25 ans, tisserand, et Hortense Matton, 21 ans, servante. — *Mariages.* — Valère Dillies, tisserand, et Eudoxie Boquet, 20 ans, peigneuse. — Henri Laclercq, 23 ans, employé de commerce, et Angèle Verouge, 22 ans, tisserande. — *Déclarations de décès du 7 au 14 mai.* — Simon Spritz, 7 mois, sans profession, Hospice. — Joséphine Delhay, 87 ans 1 mois, sans profession, rue du Bureau. — Angèle Lochemies, 2 mois, Crétinier. — François Lanchie, 63 ans, jardinier, Hôpital.

LYS. — *Déclarations de naissances du 5 au 11 mai.* — Laure Brounin rue Paul Bert. — Henri et Moïse Morelle, jumeaux, rue des Ogiers. — Oscar Bolus, rue Lavoisier. — Berthe Lagache, rue du Boulevard. — Germaine Deschepper, rue de la Gare. — Marie Hennebert, rue Piat. — Claire Bonnam, Fort Boulanger. — Marie Delvoie, rue de Wasquehal. — Jules Deprince, rue de Manbenge. — Charles Verpraet, Grand'Rue. — Armand Delforterie, rue Roche. — Brazère Vanhoye, rue Roche. — *Publication de mariage.* — Marcel Lamin, 24 ans, apprêteur, et Atine Bargibant, 23 ans, sans profession. — *Mariage.* — Charles François, 35 ans, serrurier, et Camille Bugnoi, 31 ans, cabaretier. — *Déclarations de décès du 4 au 11 mai.* — Jules Coussement, 2 ans, rue des Ogiers. — Marie Parent, 9 mois, rue Lavoisier. — Angèle Sory, 28 ans, tailleuse, rue Amiral Courbet.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 14 mai.* — Jean-Baptiste Coulon, rue Fin de la Guerre. — Edmond Lefebvre, rue de la Blanche-Porte. — Louis Chamez, rue des Carliers. — Julie Schietteka, Pont-de-Neuville.

Déclarations de décès du 14 mai. — Adeline Debergbes, 21 ans, tricotteuse, Hôpital-Civil. — Pharaïlde Joos 42 ans 7 mois, ménagère, rue de la Latte.

BOUSBECQUE. — *Déclarations de naissances du 29 avril au 12 mai.* — Berthe Duplay, section des Boie. — Céline Leroy, section de la Basse-Ville. — Michel Crop, rue du Rivage. — Cécile Titecat, section des Boie. — Edonard Delannoy, rue de Wervicq. — *Mariage.* — Henri Debuf, ouvrier papetier, et Marie Catrice, journalière. — Pierre Tancré, ouvrier papetier, et Marie Florin, journalière. — *Déclarations de décès du 28 avril au 15 mai.* — Marie Dhaine, 9 ans, rue du Pont-Chemin. — Aline Houzet, 11 mois, rue du Rivage. — Sophie Vracq, 55 ans, rue de la Procession. — Désiré Guilbert, 7 ans, Basse-Ville.

BONDUES. — *Déclarations de naissances du 7 au 15 mai.* — Marie Turpin, à la Fosse de Cure. — Oscar Lamarque, fort Montagne. — *Mariage.* — Anatole Bossut, 25 ans, brasseur, et Joséphine Cateau, 23 ans, sans profession. — *Déclarations de décès du 7 au 15 mai* — Marie Desrumaux, 3 ans, au Bas-Chemin.

MOUVEAUX. — *Déclarations de naissances du 7 au 14 mai.* — Jules Tkindt, la Motte. — Germaine Volckaert, la Croix-Bouillette. — Louise Benque, la Motte. — *Mariage.* — Fidèle Mescart, 24 ans, jardinier, et Marie Ladsous, 24 ans, femme de chambre. — César Brasseur, 27 ans, patissier, et Marie Durant, 22 ans, servante.

ASCQ. — *Déclarations de naissances du 8 au 15 mai.* — Juliette Lutten, rue Carnot. — Berthe Maniez, 11 Place. — *Mariage.* — Albert Demade, 26 ans, industriel à Comines, Belgique, et Louise Lecocq, 23 ans, sans profession, à Ascq. — *Déclarations de décès du 7 au 15 mai.* — Jules Marescaux, 19 ans, au Marais. — Louis Desquines, 85 ans, route de Lannoy. — Berthe Appouchaux, 3 ans, la Place.

DOTTIGNIES. — *Déclarations de naissances du 7 au 14 mai.* — Marie Boute, rue Alfred Dubauw. — Irma Vanhamme. — *Publications de mariages.* — Clovis Mattin, 24 ans, secrétaire à Dottignies, et Caroline Wacrenier, 21 ans, dévideuse, à Dottignies. — Cyrille Terryn, tisserand, à Dottignies, et Marie Desrousseaux, servante à Dottignies. — Jules Bonsart, tisserand à Dottignies et Marie Boulanger, ouvrière à Dottignies. — Adhémar Duquesnoy, domestique à Dottignies et Elise Nuttin, tisserande, à Dottignies. — *Mariage.* — Anselme Deletombe, 25 ans employé, et Marie Dupreuvel, 23 ans, couturière, tous deux à Dottignies. — *Déclarations de décès du 7 au 14 mai.* — Jean Vercautre, 81 ans, journalier, rue de la Gare. — Sophie Vandenbergh, 76 ans, rentière, hameau Moulin du Calvaire. — Jean-Baptiste Rys, 76 ans, maçon, rue de Monecron.

Vêtements pour hommes tout faits et sur mesure
Voir Maison A. FÉVRIER et Cie, 15-18, rue Neuve, LILLE
COUPE ET FAÇON GARANTIES
4500-24423

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille EDFRENNES-VANMARCKE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Hélène EDFRENNES, décédée à Roubaix, le 14 mai 1891, à l'âge de sept ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel anniversaire sera célébré en l'église de Croix, le lundi 18 mai 1891 à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LEZAIRE, veuf en premières noces de Dame Adelaïde-Angélique AGACHE, et en secondes noces de Dame Marie-Rose LEPERS, décédé à Croix, le 19 avril 1889, dans sa soixante-dix-huitième année, administré du Sacrement de l'Extrême Onction. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Deûlémont (près Quesnoy-sur-Deûle, le lundi 18 mai 1891, à 10 heures, pour le repos des âmes : de Dame Aimée FERTIN, épouse de M. Rémy DHONT, décédée à Roubaix, le 14 juillet 1890, dans sa 47e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, et de M. Denon FERTIN, veuf de Dame Rosalie LEDUC, décédé accidentellement à La Madeleine, le 3 avril 1890, dans sa quatre-vingt-quatrième année. Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le present avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église de Lys, le mardi 19 mai 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Modeste DELESPAUL, décédée à Lys, le 19 avril 1891, dans sa soixante-douzième année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel anniversaire sera célébré en l'église de Lers (France), le lundi 18 mai 1891, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jérôme-Joseph TRENTESAUX, époux de Dame Léopoldine HERRIER, décédé à Lers, le 2 mai 1890, dans sa 2e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Croix, le lundi 18 mai 1891 à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LEZAIRE, veuf en premières noces de Dame Adelaïde-Angélique AGACHE, et en secondes noces de Dame Marie-Rose LEPERS, décédé à Croix, le 19 avril 1889, dans sa soixante-dix-huitième année, administré du Sacrement de l'Extrême Onction. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Deûlémont (près Quesnoy-sur-Deûle, le lundi 18 mai 1891, à 10 heures, pour le repos des âmes : de Dame Aimée FERTIN, épouse de M. Rémy DHONT, décédée à Roubaix, le 14 juillet 1890, dans sa 47e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, et de M. Denon FERTIN, veuf de Dame Rosalie LEDUC, décédé accidentellement à La Madeleine, le 3 avril 1890, dans sa quatre-vingt-quatrième année. Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le present avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église de Lys, le mardi 19 mai 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Modeste DELESPAUL, décédée à Lys, le 19 avril 1891, dans sa soixante-douzième année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LES PARENTS IRRÉSOLUS

Si nombre de parents manquent absolument d'autorité au foyer, c'est qu'ils n'osent parler à leur fils au nom de Celui qui leur a délégué cette mission sublime d'*élever* l'enfant, c'est-à-dire de le rapprocher du Ciel même.

Lisez les dialogues suivants et peut-être reconnaîtrez vous certains parents de votre entourage parmi ceux que met en scène M. F. Nicolay dans son livre si pratique : *Les enfants mal élevés* :

L'OBÉISSANCE MARCHANDÉE

« *Louis ! prends ton manteau.*

» — Maman, ce n'est pas la peine.»

» La mère : « *Regarde comme le temps se couvre ! le vent est d'Ouest, le baromètre baisse : prends-le tout de même.*

» — Mais, maman, je t'assure qu'il ne pleuvra pas.

» — *Jeudi, en allant chez ton oncle, tu n'avais pas ton manteau : il a plu, et tu as été mouillé jusqu'aux os.*

» — Oui, mais dimanche tu me l'as fait prendre et jamais le temps n'a été si beau.

» ..... Si la mère est résolue à se faire obéir, elle ajoutera nerveusement : « *Sais-tu que tu me lasses avec tes réflexions. Prends ton manteau je le veux.*

» Dès lors, à quoi bon le petit court de météorologie de tout à l'heure, pour aboutir à un ordre final ?

» Eh bien ! ce « marchandage » dans l'obéissance, est le vice capital de l'éducation sentimentale, système où l'on se livre, avec plus ou moins de succès, à une argumentation en règle en vue de convaincre, au lieu de commander.

LES CONCESSIONS

» Maman, donne moi un abricot.

» — *Y pensies-tu, ma pauvre enfant! tu es folle! Tu viens d'être souffrante; le médecin t'a formellement défendu les fruits : pour sûr tu n'en auras pas!* «

» L'enfant devient grognon.

» — *Oh! c'est inutile... Je t'ai dit non, c'est non! Tu m'es bien comprise, n'est ce pas?* »

» Les cris augmentent, et la note change : c'est-à-dire que la mère mollit déjà.

» — *Voyons, ma bonne chérie, tu veux donc être malade! Je t'assure que rien n'est mauvais comme les fruits en été.*

» — Si! c'est bon, va!

» Nouvelle tactique; nouveau changement, voix différente : « *Tenez! vous allez voir comme nous avons une enfant gentille... Viens, mon amour, viens mon trésor sur la petite mère! montre que tu es belle fille!* »

« Laissez-moi tranquille... », riposte la fillette en se dégageant brusquement, et en ajoutant à mi-voix : « tu m'ennuies! »

» Si la maman croit bon de ne pas faire la sourde oreille, elle s'écriera : *Voyez la laide!... Comme c'est joli ce que vous venez de dire là! Allez, Mademoiselle! on ne vous aime plus...; vous n'êtes plus ma petit fille...*

» Ça m'est bien égal, » balbutiera l'enfant en révolte.

» Et aux cris succéderont de vrais hurlements.

» Alors d'un ton d'autorité comique en pareille aventure, la mère, majestueuse, dira d'une voix lente et solennelle : *Ecoutez! aujourd'hui, par exception, je veux bien (!) te donner une... toute petite moitié d'abricot; mais je te préviens qu'il sera inutile d'insister un autre jour. C'est la dernière fois que je te cède.* »

» ..... Et voilà des parents qui bientôt feront des navrantes doléances et diront en joignant les mains : « Mon Dieu que cette enfant est mal élevée! »

» Rien de plus vrai : mais PAR QUI DONC...?

» On ne récolte pas de roses là où l'on n'a planté que des bryones, comme disent les Orientaux.

» Continuons.

» — Je n'en veux pas, » répondra l'enfant qui s'est butée.

» — *Ah! tu n'en veux pas? Eh bien! tu n'en auras pas*, » affirmera la mère avec dignité.

» Pendant que « l'ange » rage et trépigne, on entend